



le MAG Syndical

LE VOTE CGT

POUR LA DÉFENSE DES MISSIONS À LA DGFIP



Élections professionnelles DGFIP
du **29 novembre** au **6 décembre 2018**

RAPPORT CAP2022 :
*En finir avec le
Service Public...*

DOSSIER

Page 7





SOMMAIRE



Le mag syndical n°28 - Octobre 2018
CGT - Finances Publiques
Case 450 et 451 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 80 80 - Fax : 01 48 70 71 63
Facebook : @cgt.finpub - Twitter : cgt_finpub
Directeur de publication : O. VILLOIS
ISSN 2118-1527 - CP n°CPPAP : n°0920 S 06183
Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35
Impression : Rivet Presse Edition - Limoges
e.mail : cgtfinancespubliques.bn@dgfp.finances.gouv.fr
e.mail : dgfp@cgt.fr
Prix : 0,50 €

ÉDITORIAL 3

ARTICLES 4-6, 14

29 novembre et le 6 décembre 2018 : 4-5

Élections professionnelles

Vote : Mode d'emploi 6

C'est la rentrée : nouvelle scolarité des inspecteurs stagiaires 14

DOSSIER 7-10

Rapport CAP2022 : 7-10

En finir avec le Service Public, ouvrir de nouveaux
marchés aux intérêts patronaux et financiers

TRAVAIL 11

Rencontre UGTT : Vendredi 6 juillet 2018 11

ACTUS 12-13

Prélèvement à la source, pourquoi maintenant ? 12-13

LE BILLET DE TATA JACQUELINE 15

Continuité syndicale 15



ÉDITORIAL

L'exemplaire du mag que vous tenez dans vos mains arrive dans une période charnière pour la DGFIP. Durant l'été, notre ministre a annoncé une réforme d'ampleur de notre administration. Cette réforme aboutira à une restructuration sans précédent de notre administration mais sans qu'aujourd'hui nous en connaissions tous les tenants et aboutissants.

La CGT Finances Publiques a durant l'été obtenu des informations qui n'ont été pas démenties et qui démontrent que la direction réfléchit aujourd'hui, par exemple, à des fusions de départements. Mais cet exemple, n'est qu'un exemple des réflexions qui sont sans aucun doute plus vaste.

Dès lors sans surprise, les premières conséquences sont déjà là ! C'est de nouveau 2 130 suppressions d'emplois que notre administration connaîtra en 2019. C'est de nouveau des attaques sans précédent sur nos règles de gestion. C'est de nouveau la litanie des conséquences sur nos conditions de vie au travail que nous vivrons.

Dans le même temps, le gouvernement ne fait même plus mine de vouloir défendre nos droits. C'est le cas de sa réforme annoncée des retraites qui nous touchera tous. Et qui sous couvert d'égalité entre les salariés n'a d'autres visées que de diminuer le montant de la pension auxquels nous avons droit. A titre d'exemple, si la réforme par points devait s'imposer à nous, s'en serait fini des 75% des 6 derniers mois. Et pour un fonctionnaire qui touche logiquement sa plus forte rémunération à la fin de sa carrière, c'est bien à une baisse des pensions que nous assisterions.

C'est donc bien cela que nous prépare le gouvernement, sous couvert de grands principes ou de grands mots : un recul général des droits des salariés ! Certes l'horizon peut, dans ce cadre, paraître bien sombre, et on pourrait bien se dire : c'est comme ça, je ne peux rien y changer...

Tout seul... C'est sur ça sera compliqué !

Mais pour la CGT Finances Publiques, c'est bien par l'action et surtout l'action collective que l'on pourra changer les choses. C'est ce qu'elle vous propose de construire ensemble. Pour ce faire, elle vous propose de voter CGT aux prochaines élections pour envoyer un message fort et simple à notre ministre, à notre direction générale : je veux que ça change et qu'on m'écoute !

« *Tous ensemble, on est sur d'être bien entendu !* »

JE CLIQUE
CGT POUR
UNE CLAQUE
À LA DG

29 NOVEMBRE ET LE 6 DÉCEMBRE 2018 : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018 se tiendront les élections professionnelles dans l'ensemble de la fonction publique. C'est donc tous les fonctionnaires, non titulaires qu'ils soient infirmiers, secrétaires de mairie, professeurs, agents des finances publiques, policiers ou bien encore chercheurs, qui voteront pour leurs futurs représentants. C'est donc peu dire qu'il s'agira d'un moment important de notre démocratie sociale, et qu'il s'agit d'envoyer un message fort au gouvernement qui aujourd'hui applique une politique de casse des services publics, des droits et garanties des fonctionnaires.

Car c'est bien celui-là l'enjeu de ce vote : celui de dire au gouvernement... STOP, on ne veut pas de ce que vous nous promettez, on ne veut pas de la précarité par la voie de la contractualisation accrue, de pensions en baisse par l'application de la retraite par point, de directeurs locaux ayant tout pouvoir sur nos règles de gestions, du démantèlement de l'administration dont le réseau se réduirait à peu de chagrin.

C'est bien comme cela que le vote sera regardé par nos directeurs et nos ministres.

Tout d'abord, c'est bien la participation qui sera analysée. Aujourd'hui à plus de 80% à la DGFIP, elle assoie incontestablement la légitimité des organisations syndicales. Demain, si ce taux venait à baisser, nul doute que l'on trouverait des directeurs pour nous dire : « plus besoin de syndicats car les agents ne participent plus

au vote ». Dans ce cadre, le vote électronique, dont la CGT n'était pas demandeuse, est un obstacle supplémentaire au taux de participation. **C'est pourquoi il est d'autant plus essentiel de voter massivement pour que la semaine du 29 novembre au 6 décembre soit un moment fort de démocratie sociale, d'expression de notre vision de notre administration, de notre fonction publique.**

C'est ensuite le niveau de vote pour chacun des syndicats qui sera étudié, expertisé. Est-ce des syndicats complaisants avec les réformes rétrogrades actuelles, ou un syndicat de revendications au service des gents et du service public comme la CGT qui gagnera en représentativité ?

C'est tout cela qui sera scruté par le gouvernement et en premier lieu par la direction générale.

Voter CGT à tous les scrutins est essentiel pour affirmer et faire avancer nos revendications : Nous exigeons des emplois, de meilleures conditions de travail, une meilleure rémunération (sans l'arbitraire du « mérite »), nous voulons améliorer l'exercice de nos missions, garder notre pension, avoir des règles de gestions qui soient justes, claires, équitables et humaines...

On sait qu'il n'est pas toujours facile de s'engager dans des actions revendicatives, dans des mouvements de grève. Alors entre le 29 novembre et le 6 décembre, saisissons-nous de cette possibilité supplémentaire de faire passer un message fort à la DG et au gouvernement.

À l'occasion du vote, « cliquer » pour la CGT à la DGFIP, c'est dire aux directeurs : la DGFIP que vous nous promettez, ce n'est pas celle que nous voulons, d'autres politiques

sont possibles. C'est donner plus de force à nos représentants pour défendre les agents et le service public. C'est mettre l'administration face à ses responsabilités, face au vote des agents !

Avec le vote CGT pour le comité technique ministériel (CTM), c'est le poids de nos idées devant le ministre Darmanin qui est en jeu.

Mais pour la première fois, il sera aussi possible de mesurer les rapports de force de chaque organisation syndicale directement devant la direction générale avec le vote au Comité technique de réseau (CTR). Voter CGT au CTR, c'est défendre nos missions de service public et donc défendre nos emplois.

Ces questions d'organisations sont déclinées localement, au plus près des agents, au sein des Comités Technique Locaux (CTL). Voter pour la CGT au CTL, c'est donc défendre les agents dans les choix d'organisation du travail directement dans les services.

Ces votes ont aussi un impact important sur une autre instance : la composition des Comités Hygiène

et Sécurité Conditions de Travail. En effet, c'est à partir du vote en CT que la composition des CHS CT est déterminée. À l'heure où le gouvernement se soucie très peu des conditions de travail et souhaite supprimer les CHS-CT, ce vote revêt donc un caractère primordial.

De même le vote pour les CAP locales ou nationales reste incontournable. Aujourd'hui, le gouvernement entend très largement les dévitaliser en leur retirant tout ou parti de leurs compétences. Notre direction générale accompagne très largement ce mouvement, voir le devance. Il annonce par exemple la fin des CAP nationales pour les recours en notation, laisse une part d'arbitraire toujours plus grande aux directeurs en matière de règles de gestions, par exemple pour les mutations. Dès lors, voter CGT aux scrutins en CAP ou en CCP, c'est affirmer que l'on veut des règles de gestion transparentes, non arbitraires, sous le contrôle des représentants des personnels.

Ainsi les enjeux de ces élections ont de multiples facettes, et nous n'en avons abordé que quelques-unes

d'entre elles. Elles se situent à un moment essentiel de notre histoire, où le gouvernement tente d'imposer les politiques les plus libérales que nous ayons connues. Il veut libéraliser à tout crin, c'est-à-dire généraliser la loi de la jungle, démanteler la sécurité sociale, les retraites, les services publics ou encore fragiliser le consentement à l'impôt avec le prélèvement à la source.

Voter CGT c'est dire haut et fort, « nous ne voulons pas de ces politiques-là, nous avons des solutions pour améliorer le monde du travail, le sort des agents, l'avenir du service public ! ».

C'est ce que nous aurons à faire entre le 29 novembre et le 6 décembre, en permettant à la CGT de rester la première organisation syndicale dans l'ensemble de la fonction publique.

Élections professionnelles DGFIP

pour mes droits je VOTE CGT

du 29 novembre au 6 décembre 2018

Vote

VOTE : MODE D'EMPLOI

// À PARTIR DU 29 OCTOBRE : OUVERTURE DU PORTAIL ÉLECTEUR.

L'ouverture de portail permettra d'activer le compte électeur.

Voici le processus à suivre :

- **Réception d'un courriel** avec un lien personnalisé qui vous permettra de vous connecter sur le site d'authentification.
- **Identification par l'intermédiaire du numéro NIR** (N° de sécurité sociale).
- **Validation des 3 chiffres manquants et du choix d'un mot de passe** (entre 12 et 18 caractères).
- **Vérification de vos informations personnelles.**
- **Validation de l'activation du compte électeur.**

- **Réception d'un mail** de confirmation d'ouverture de compte.

VOUS ÊTES FIN PRÊT À VOTER !

// DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE : SCRUTIN

Vote électronique :

- Allez sur le site qui sera prévu à cet effet grâce au lien que vous aurez obtenu ou alors en tapant l'adresse web.
- Identification par l'intermédiaire de l'identifiant et du mot de passe obtenu lors de l'activation de votre compte électeur.
- Choix des scrutins : Vous aurez 5 votes à effectuer ou 4 votes pour les agents non représentés en CAPL et pour les contractuels.

- CTM
La CGT Finances Publiques est en 5^e position
- CTR
La CGT Finances Publiques est en 2^e position
- CTL
La CGT Finances Publiques est en 2^e position
- CAPN ou CCP
La CGT Finances Publiques est en 2^e position
- CAPL
La CGT Finances Publiques est en 2^e position

7 DÉCEMBRE : PUBLICATION DES RÉSULTATS



RAPPORT CAP2022 :

EN FINIR AVEC LE SERVICE PUBLIC, OUVRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS AUX INTÉRÊTS PATRONAUX ET FINANCIERS



L'élaboration de 22 propositions au gouvernement pour «transformer» le service public a été confiée à 44 personnalités (grands patrons, animateurs de think-tank, membres de cabinets privés de conseil et de management...). CAP2022 expose un plan global de démolition des structures et des missions du Service Public, fixe un cadre de 120 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État. Il encourage les départs volontaires et le recours accru aux non-titulaires. Le but : accélérer les réformes vers une société néolibérale.

// LE NÉOLIBÉRALISME, C'EST QUOI ?

Émergeant dans les années 70, le néolibéralisme veut « libérer » le capitalisme par :

- Le retrait du rôle de l'Etat en matière économique, sociale et juridique. Son action se limite à baisser continuellement les dépenses publiques et la fiscalité (en priorité pour les entreprises et les capitaux), à privatiser les missions publiques, à inciter à la financiarisation de l'économie, à renflouer les institutions financières, à maintenir l'ordre interne et faire la guerre à l'extérieur.
- L'ouverture au marché et à la concurrence (dérégulation) de tous les domaines d'activité au niveau local, national et mondial, l'abaissement du «coût du travail», la remise en cause des droits des travailleurs (ou en recherche d'emploi, en formation, à la retraite). C'est le dumping social, fiscal et économique.
- Une vision de l'individu en tant qu'«entrepreneur de lui-même», capable de développer son «capital humain» en gagnant la compétition de la jungle économique. C'est la remise en cause des protections sociales.
- Une idéologie à caractère totalitaire : Elle se présente comme sans alternative possible. Les conséquences, même les plus négatives, sont considérées comme des phénomènes inévitables qu'il faut accepter, car ainsi va l'«ordre naturel des choses». Toute alternative à caractère social est systématiquement qualifiée «d'archaïque» et, si nécessaire, réprimée sans concession.
- Elle fonctionne sur les principes de réseaux d'influences et de lobbying.

Margaret Thatcher et Ronald Reagan en furent de tristes disciples. Emmanuel Macron, sur les bases posées par les précédents gouvernements, emboîte le pas tout en jonglant médiatiquement face une cote de popularité en baisse...

// LES GRANDS PRINCIPES ANTI-SERVICE PUBLIC.

FAIRE DES ÉCONOMIES SANS REGARDER LES RECETTES MANQUANTES.

La fonction publique coûterait trop cher. **30 milliards d'économies sont attendus d'ici 2022.**

Mais le CICE a coûté 13 milliards en 2016 et 16 milliards en 2017. L'évasion fiscale est à plus de 50 milliards par an, la fraude à 80 milliards. Les grandes entreprises échappent à l'impôt par l'optimisation fiscale (perte d'IS de 18 milliards par an). Pour l'IR, 76 niches ont grevé le budget 2017 de 22,64 milliards (les plus fortes n'étant pas à caractère social).

S'ATTAQUER AUX PRINCIPES DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Le rapport prétend que l'égalité de traitement ne doit plus être une priorité.

Il conditionne une partie des moyens aux résultats de satisfaction des usagers, c'est-à-dire, dans le cadre de l'efficacité (moins de missions et moins de moyens pour les réaliser), **d'enlever des moyens là où il en faudrait davantage pour améliorer la situation !**

Il propose de faire reculer les normes et de livrer au secteur marchand les données publiques pour privatiser les missions.

Pour contraindre les agents à privilégier l'efficacité au sens du service public : «une plus grande exigence d'évaluation qui doit porter sur les résultats», notamment en termes de mobilité contrainte et d'adaptabilité aux réformes.

// EN FINIR AVEC LES ADMINISTRATIONS D'ÉTAT.

• Couper le robinet budgétaire :

Les directions seront contraintes sous contrat de 5 ans aux restrictions budgétaires. C'est fermer la porte à l'investissement public.

La gestion RH passe d'un pilotage en effectifs à un pilotage par masse salariale. C'est la fin des mesures générales de revalorisation du point d'indice (l'évolution des salaires étant restreinte à une enveloppe globale pré-fixée pluriannuellement). Il s'agit aussi de développer la part variable des rémunérations.

• Recul des missions et démantèlement structurel :

Le rapport remet en cause la responsabilité pécuniaire du comptable et la séparation ordonnateur / comptable, pour encourager «les prises d'initiative des gestionnaires». Le fait qu'il s'agisse d'argent public exigeant contrôle, rigueur et probité n'est plus une priorité.

Le rapport fait l'éloge de la loi ESSOC qui entrave l'action des organismes de contrôle vis-à-vis des entreprises, et veut la diminution des normes...

L'État transférerait des missions à des agences : recouvrement et contrôle fiscal, conseil aux entreprises, statistiques et études économiques, missions douanières et droits indirects, régulation du trafic aérien, contrôle et répartition des produits et matières premières énergétiques, aménagement du territoire, des pans de missions de l'enseignement supérieur, l'organisation administrative des musées, création d'une agence nationale du sport...

// S'ATTAQUER AUX STATUTS DES AGENTS.

Le rapport préconise de différencier les carrières et les rémunérations entre les trois versants de la Fonction Publique, d'augmenter le nombre d'apprentis en «pré-recrutement» et d'en finir avec la primauté d'accès par concours pour généraliser le contrat de droit

privé. Il remet ainsi en cause le principe fondamental d'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des intérêts privés.

Il introduit des plans de départs volontaires en cas de restructurations.

Les «managers» pourraient mettre en place des dérogations au statut des fonctionnaires pour la rémunération, le temps de travail, la mobilité (liste non exhaustive dans le texte). C'est le manager qui déciderait, «sans autre contrainte que celles du droit commun», des évolutions et des promotions des agents. Les CAP mobilité et promotions seraient supprimées. Il serait créé de nouvelles CAP chargées uniquement de vérifier la bonne adaptabilité des agents !

«Les talents venant du privé» seront privilégiés pour l'accès aux emplois de cadres dirigeants.

// LE TOUT NUMÉRIQUE, C'EST MAGIQUE !

Le numérique doit être intégré dans la gestion prévisionnelle des emplois, c'est-à-dire pour supprimer des postes.

Pour impliquer les agents dans la recherche de la limitation des coûts de production des applications, les agents seraient mis à contribution à travers des concours et des « challenges » : du travail gratuit.

La création d'architectures informatiques inter-administratives pourrait faciliter les fusions, l'interministérialité et les créations d'agences.

Le numérique pourrait remplacer l'humain pour l'accueil de premier niveau et pour étendre les plages horaires. Cet accueil serait concentré en un point unique pour tous les services publics. Les quelques agents présents devront être polyvalents. Quant aux maisons de service au public, elles donneraient accès aux services, prises de rendez-vous, conseils, formation, accès aux soins, par visio conférence !

// FAIRE RECULER ET PRIVATISER DES PANS ENTIERS DE MISSIONS

Limitation des remboursements par la sécurité sociale et des dotations aux hôpitaux, mise en concurrence des professionnels de santé, limitation des recours à l'hospitalisation, éloignement des usagers des services d'urgence, regroupement des centres hospitaliers, diminution du nombre d'hospitalisation en EHPAD, limitation du transport sanitaire, généralisation de la télémedecine.



En matière de dépendance, il s'agit de conditionner les dotations des établissements à des contrats d'objectif d'efficience.

Mise en concurrence des établissements scolaires, substitution de l'enseignant par le numérique chaque fois que possible et création d'un nouveau corps d'enseignants recrutés au profil par le chef d'établissement, effectuant deux heures supplémentaires, enseignant deux matières, avec annualisation du temps de travail et obligation de remplacements.

Transferts de missions de pôle emploi vers les officines privées et baisse des recrutements.

Création d'une allocation sociale unique construite de manière à « inciter » au retour à l'emploi (= dégressive ?). Grâce au numérique, création de profil « sociaux » préventifs pour élaborer en amont les parcours de la personne.

Diminution de la participation des entreprises au 1% patronal et passage en statut commercial des bailleurs sociaux.

Retrait du caractère suspensif de l'appel juridique. Extension de bracelets électroniques détectant des « comportements anormaux » grâce à l'intelligence artificielle associée à des écoutes et brouillages de communications.

Vers le «zéro cash». Il ne serait plus laissé aux usagers le choix du moyen de paiement : une difficulté supplémentaire pour les plus précaires.

Création d'un système unique de recouvrement fiscal et social, fortement automatisé vers un 100 % numérique. La fusion du recouvrement DGFIP et URSSAF se ferait

en deux temps, dans un premier temps la DGFIP récupérant tout ce qui est fiscal et l'URSSAF tout ce qui est du domaine social, puis de passer à la fusion au sein d'une agence.

Suppression des petites taxes et de celles à faible rendement.

Exploitation des données de masse et de l'intelligence artificielle pour augmenter l'efficience du contrôle et du recouvrement (= suppressions d'emplois).

Utiliser le PAS et la réforme de la TH pour supprimer davantage d'emplois.

// L'ÉTAT DOIT TRANSFÉRER DES COMPÉTENCES AUX RÉGIONS, SANS LES FONDS.

Le rapport préconise à l'État de finir de se désengager du secteur de la jeunesse, de la vie associative, de la formation, de l'orientation, du développement économique, de l'aménagement, de l'énergie et du climat pour un transfert complet aux régions.

Et de se désengager là où ce n'est pas encore fait : transport ferroviaire (avec privatisations), réseau de transport routier, distribution de l'énergie, logement, financement de l'ONF, sport pour tous.

Une « revue des missions » est demandée pour aller plus loin dans les transferts.

// RESSERRER TOUJOURS PLUS LE RÉSEAU.

Une seule structure (agence) pour coordonner l'ensemble des contrôles auxquels sont soumis les entreprises.

Transfert de la fonction de comptable public aux collectivités territoriales, aux hôpitaux, aux offices publics de l'habitat. C'est ainsi la fin de la séparation ordonnateur / comptable, pourtant garante de rigueur et de probité.

Regroupement au sein de chaque EPCI de la fonction comptable de l'ensemble des communes qui le composent, généralisation de la certification des comptes et du compte financier unique pour toutes les collectivités.

Alignement de la carte des cours d'appel sur celle de régions. Régionalisation des chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie.

Caler le périmètre des académies sur le périmètre des nouvelles régions.

Mutualisation des budgets de fonctionnement des services de l'État déconcentrés pour baisser l'enveloppe globale.

Les préfets de régions gèreraient les RH des services publics en créant une nouvelle filière administrative territoriale interministérielle pour remplacer tous les corps administratifs gérés actuellement ministère par ministère. Ce serait la mobilité forcée et la fin des statuts particuliers.

// LIMITER LES INTERVENTIONS PUBLIQUES CONSIDÉRÉES COMME « TROP COÛTEUSES ».

Les interventions publiques seraient évaluées (= remises en causes avec l'efficacité) tous les cinq ans.

Les premières suppressions d'interventions publiques concerneraient des aides sociales et fiscales, des exonérations sociales, des taux réduits de TVA, des aides à l'innovation.

Arrêt des projets de soutien aux énergies renouvelables des collectivités locales s'ils ne sont pas suffisamment « rentables ».

// MUTUALISER ET EXTERNALISER DES TÂCHES.

Fusionner l'ensemble des centres de réception des appels d'urgence (SAMU, police, pompiers). Pour l'armée: privatisation complète de l'habillement, restauration, entretien du parc immobilier...

Développement de l'externalisation du réseau routier des collectivités et de l'État.

Davantage de contrôles seraient faits par des opérateurs privés, par délégation du préfet, en les étendant aux domaines de la concurrence, de la protection du consommateur et de la répression des fraudes. L'auto-contrôle à partir de référentiels d'auto-diagnostic serait développé.

// MULTIPLIER LES SITUATIONS OÙ ON FAIT PAYER L'USAGER.

Les professionnels paieraient pour des contrôles supplémentaires en matière de contrôle sanitaire, puis dans un deuxième temps pour l'ensemble des contrôles existants. Instauration de péages urbains à l'entrée des grandes villes.



// LE PROCESSUS DE DÉMANTÈLEMENT DE LA DGFIP EST « EN MARCHÉ ». BLOQUONS-LE !

Les gouvernements successifs ont fait perdre plus de 17% de ses effectifs à la DGFIP depuis sa création en 2008. Les annonces faites en juillet 2018 par M. Darmanin annonçaient 4000 suppressions par an, soit plus que les 3 500 départs en retraite annuels. Par ailleurs, le Directeur Général avait récemment rappelé sa vision personnelle d'une organisation de la DGFIP sous forme d'agence(s).

Alors qu'en juillet le Directeur Général jurait ne rien avoir de nouveau à dire sur CAP2022 « aux finances », la CGT Finances Publiques a été informée qu'il engageait en toute opacité une expérimentation de restructurations d'ampleur : 7 départements sont préfigurateurs pour fusionner des directions, supprimer 2/3 des trésoreries, faire disparaître ou fusionner les 3/4 des SIP, SIE, PCRP, PCE, SPF, diminuer de moitié le nombre de communes d'implantation des services, transférer des services dans des zones moins urbaines pour une optimisation domaniale.

Les nouvelles règles de gestion à la DGFIP ont été mises en place pour mener ces restructurations, le recours à la mobilité forcée et aux départs volontaires sont une des prochaines étapes pour les poursuivre.

La CGT Finances Publiques exige communication de tout les chantiers en cours. Elle mettra tout en œuvre pour construire la mobilisation indispensable à l'arrêt de cette entreprise de casse, et faire avancer un Service Public à même d'exercer pleinement toutes les missions d'intérêt public !



RENCONTRE UGTT VENDREDI 6 JUILLET 2018

La CGT Finances Publiques et la fédération des finances CGT ont rencontré vendredi 6 juillet 2018, les représentants de la Fédération Générale du Plan et des Finances de l'UGTT (Union générale tunisienne du travail) lors de leur venue en France.

L'administration fiscale tunisienne a entrepris une démarche de fusion entre sa Direction Générale des Impôts et sa Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement, sur le même modèle que lors de la création de la DGFIP.

Abdallah GAMMOUDI, le secrétaire général de la fédération générale du plan et des finances, et Maouhoub BOUAROUJ, son secrétaire adjoint, ont pu visiter un centre des finances publiques en France. Ils ont profité de leur déplacement pour solliciter la rencontre de notre organisation en vue d'un partage d'expérience sur la façon dont la fusion s'est passée chez nous. Ils étaient notamment intéressés par les «avantages» que nous avons acquis pour les personnels de notre administration.

Pour nos homologues, la «prime de fusion» et l'harmonisation indemnitaire qui a suivie, étaient perçus comme des gains que le gouvernement a concédé lors de la fusion, et ils souhaitent donc en savoir plus pour appuyer leur revendication de prime spécifique aux agents de leurs administrations.

Nous leur avons expliqué le marché de dupes que consistait cette fameuse prime de fusion, démontrant ainsi les réserves que nous avons toujours eu. Ainsi, nous avons exposé le mécanisme qui consistait à financer cette prime par une partie des économies réalisées avec les suppressions d'emploi. De même, nous avons expliqué que l'harmonisation qui a suivi se faisant à enveloppe budgétaire constante, nombre de personnels ont quand même eu la sensation de se faire flouer par l'administration.

Nos camarades se sont également montrés très intéressés par nos statuts particuliers, puisque l'une de leur revendication pivot vise à la création d'un statut particulier pour les agents de leur ministère. Ils nous ont d'ailleurs expliqué qu'ils espèrent que la fusion leur permettra de faire aboutir celle-ci, en vue notamment de pouvoir obtenir une réelle protection fonctionnelle des agents tunisiens.

En effet, si la Tunisie a déjà mis en application le prélèvement à la source, les agents sont néanmoins confrontés à des difficultés dans l'exercice de leurs

missions, et notamment des menaces et insultes de la part de certains chefs d'entreprise. Ils souhaitent donc pouvoir bénéficier d'une réelle assistance de l'Etat employeur dans la défense des agents, afin de dissuader à l'avenir ces comportements.

La CGT Finances Publiques est heureuse de cette rencontre, et espère qu'elle permettra à nos camarades de pouvoir obtenir des avancées significatives dans la satisfaction de leurs revendications. De ce premier échange, nous espérons pouvoir nouer à l'avenir des relations fraternelles fructueuses avec nos homologues.



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, POURQUOI MAINTENANT ?

Après moult tergiversations, le premier ministre a annoncé sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019. Il aurait pris sa décision après avoir eu des assurances sur sa faisabilité. Est-ce la seule raison et surtout est-ce vrai ?

Pour la CGT finances publiques, les enjeux politiques du PAS ont prévalu dans la position du gouvernement. En voici deux principaux.

L'enjeu budgétaire :

- Un milliard de recettes fiscales immédiates supplémentaires en 2019 liées au fait que les revenus augmentent d'une année sur l'autre (seuls 30% baissent) et parce que les changements de situations personnelles afin de baisser les prélèvements ne seront pas tous signalés à la DGFIP.
- Alignement des prestations familiales sur les ressources en temps réel (1,2 milliard d'euros d'économies).
- Réduction du déficit budgétaire grâce aux suppressions d'emplois et accélérations des fermetures de services à la DGFIP.

La réforme de l'Etat :

- Affichage en matière de modernisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu à l'instar des autres pays.

- Exemplarité de Bercy pour poursuivre les réformes dans les autres ministères et donner des gages à Bruxelles.

Ces quelques exemples suffisent à comprendre que le PAS est un levier politique pour satisfaire la volonté réformatrice affichée par Macron...

// LES PROBLÈMES TECHNIQUES SONT-ILS VRAIMENT RÉGLÉS ?

Le directeur général a déclaré au printemps «avec 3 millions d'entreprises et 38 millions de foyers fiscaux, il n'est pas possible qu'il n'y ait aucun incident».

Certes, malgré les 30 000 suppressions d'emplois et les 2130 supplémentaires pour 2019 la DGFIP a fait le maximum avec les moyens qui sont les siens pour être prête. On peut évidemment compter sur le professionnalisme et la conscience professionnelle de ses agents pour prendre en charge l'accueil. Pour autant les problèmes de conception du dispositif perdurent, même si

quelques aménagements ont été annoncés dans la presse. Il suffit de lire les écrits de la CGT depuis l'origine sur l'absurdité du système, le risque industriel et les aléas budgétaires (cf. notamment avatars N°2 du 4 septembre 2018 et la lettre ouverte au directeur général du 19 juin 2018, listant les problèmes identifiés par la CGT).

Face aux difficultés liées à l'impôt sur le revenu français qui intègre la notion de foyer fiscal et les réductions et crédits d'impôts, le gouvernement a annoncé en urgence, sans en informer les agents de la DGFIP quelques palliatifs :

- Dès janvier 2019, versement d'un acompte de 60% (représentant 5MD€) sur certains crédits d'impôt (services à la personne, résidents en EHPAD, investissement locatif, dons et cotisations syndicales).
- Prélèvement d'un acompte d'impôt fin 2019 pour certains employés à domicile car le PAS ne pourra pas leur être appliqué en raison des retards techniques du CESU.



Par ailleurs, en interne, afin d'éviter l'application du taux du barème, aux défailtants déclaratifs non imposables au début de l'année 2019, certains DDFIP ont pris des initiatives pour pallier les inconvénients du PAS. Ils ont obligé les agents à réaliser des travaux dans l'urgence pendant les congés d'été au détriment des autres missions, dont la mise à jour de la TH et les évaluations foncières. En résumé, la priorité a été donnée au PAS même si les consignes mises en œuvre n'ont pas respecté le code général des impôts !

Ces quelques exemples d'annonces politiques ou d'aménagements en interne signifient bien que le dispositif est mal conçu et que les mécontentements générés ou à venir ont été traités dans l'impréparation totale, sans changement de fond.

C'est donc logiquement, que l'on constate l'allongement des listes des questions réponses dans la rubrique PAS sur notre site Ulysse !...

// LE GAULOIS AURA PEUT ÊTRE DES RAISONS D'ÊTRE RÉFRACTAIRE !

Pour la CGT Finances Publiques, le premier test sur l'approbation des français à la réforme va se faire fin octobre, avec les premières fiches

de payes comportant le prélèvement fictif, qui sera pratiqué en janvier. La liste des entreprises entrant dans l'expérimentation n'est pas connue. On verra si nos accueils pourront absorber le flux des questions et si les usagers seront toujours d'accord, d'autant qu'entre temps les exonérations (ou pas) de Taxe d'habitation auront peut être déjà fait quelques mécontents...! Taxe d'habitation dont on ne sait toujours pas par quoi elle va être remplacée !

Les actifs de la DGFIP qui, en sa qualité d'employeur participe à l'expérience, vont pouvoir être parmi les premiers à tester leur degré d'adhésion au PAS, en tant que contribuables/citoyens ! Aux dernières nouvelles les retraités DGFIP ne seraient plus dans l'expérimentation parce qu'ils ne reçoivent pas de titres de pensions mensuels, qui leur auraient permis de visualiser les prélèvements. Ils auront donc la surprise en janvier !

// VOUS TROUVEZ ÇA ABSURDE ? LA CGT FINANCES PUBLIQUES AUSSI !

Le système actuel de la mensualisation, rodé et accepté, aurait pu être perfectionné à moindre coût, tout en garantissant les recettes fiscales

de l'Etat. Il pourrait être amélioré en s'appuyant sur les revenus de l'année, puisque les déclarations transmises par les employeurs le permettraient (notamment pour baisser les APL !).

Le comble, c'est que la DGFIP va cesser le prélèvement mensuel sur les revenus avec collecteurs (salaires et revenus de remplacement), pour le mettre en place sur les revenus sans collecteurs (BIC, BNC, BA, RF, pensions alimentaires), via des acomptes prélevés directement sur le compte bancaire ! Pourquoi ne pas l'avoir généralisé à tous les revenus ?

La CGT ne cessera de dénoncer l'absurdité du PAS et demandera toujours son abandon. Le risque, c'est que les dysfonctionnements majeurs liés à la conception même du PAS, servent de prétexte à une fusion IR/CSG. Ainsi, les notions de foyer fiscal, de quotient familial et de progressivité disparaîtraient de notre système fiscal, ce que la CGT combat.





C'EST LA RENTRÉE NOUVELLE SCOLARITÉ DES INSPECTEURS STAGIAIRES

C'est parti ! Les inspecteurs stagiaires ont fait leur rentrée le 3 septembre dernier dans les établissements de Clermont-Ferrand, Noisiel et Toulouse.

Depuis la fusion, la scolarité des inspecteurs comprenait 4 mois de formation « carrière », 7 mois de formation « filière » (gestion publique, fiscalité, informatique, cadastre) et un stage pratique de 6 mois après titularisation.

Aujourd'hui, la nouvelle scolarité est composée de 3 phases de 4 mois :

La formation « socle »

Son contenu est généraliste et intègre des cours sur les Finances Publiques, la comptabilité, le positionnement du cadre A etc...

La formation « métier »

Cette formation est divisée en blocs fonctionnels : Gestion Publique d'Etat, secteur public local, gestion fiscale, contrôle fiscal, foncier et informatique.

Le stage probatoire

Le stage pratique passe de 6 à 4 mois et devient probatoire pour la titularisation. Il s'effectue sur le poste d'affectation.

La direction générale a fait le choix de passer d'une formation « carrière » (formation de fondamentaux permettant

de changer de missions tout au long de la carrière) à une formation « métier » (utile au premier métier occupé à la sortie de la scolarité). Pour la CGT Finances Publiques, la formation initiale doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de se préparer à sa carrière et d'apprendre son futur métier.

Malgré l'opposition de la CGT, l'administration a conçu cette nouvelle formation sur la base de l'affectation du stagiaire. C'est pourquoi cette année, les stagiaires ont dû rédiger leur demande de 1^{re} affectation à leur arrivée à l'ENFiP jusqu'au 25 septembre sur une liste de postes par direction et sur un bloc fonctionnel conditionnant leur formation « métier ».

Les inspecteurs stagiaires, quelque soit leur ancienneté ou leur parcours antérieur, seront affectés au rang de classement au concours.

En cette rentrée scolaire, la CGT a donc été très sollicitée par les inspecteurs stagiaires très inquiets concernant les affectations mais aussi du déroulement de la formation.

Avant même la rentrée des lauréats se posaient la question de la renonciation au concours. Cette question restera d'actualité jusqu'à la parution du mouvement.

La mise en place de cette formation n'est pas anodine dans la période. Il s'agit de revenir au décret fonction publique qui définit la formation initiale sur 12 mois, mais pas uniquement.

En gommant les particularités de la formation initiale à la DGFIP, et notamment la technicité enseignée, la direction générale crée les conditions à la mobilité interministérielle future induite dans le protocole PPCR.

Dans le contexte où la DGFIP est l'une des administrations les plus menacées et impactées par les restructurations et suppressions d'emploi, ce bouleversement est, pour la CGT, à analyser dans son ensemble.



LE BILLET DE TATA JACQUELINE CONTINUITÉ SYNDICALE

Lorsque je suis entrée dans la vie active comme on dit, il y a de cela quelques années, pas plus les autres jeunes embauchés que moi ne parlions alors de LA retraite. C'était loin d'être notre souci majeur car nous savions que nous en aurions une.

Nous cotisons pour payer les retraites de nos aînés et les jeunes à suivre payeraient pour les nôtres. C'était simple, efficace et ça fonctionnait. Nous voyions bien nos parents, nos aînés partir. À combien de pots de départs ai-je participé ? Pour combien de matériel de pêche ai-je cotisé ? On savait qu'à 60 balais on pourrait enfin jouir pleinement d'un repos bien mérité avec une retraite, une pension décente.

Depuis les choses ont bien changées et nos certitudes ont été balayées au même rythme que les grandes avancées sociales mise en place par nos anciens au sortir de la dernière guerre mondiale.

Le système de retraite par répartition imaginé par le Conseil National de la Résistance et auquel le plus grand nombre des salariés du pays est attaché est en grand danger avec la mise en avant par nos adversaires de la retraite par point.

Aujourd'hui nos jeunes salariés ne parlent pas plus que nous (au même âge) de la retraite, mais pas pour les mêmes raisons.

NOUS parce que nous ne doutions pas d'en avoir une, sots que nous étions, EUX parce qu'ils sont persuadés qu'ils n'en auront pas ou alors à 70, 75 ans !

Au moment d'écrire ces quelques lignes nous ignorons ce que seront les annonces du gouvernement prévues pour septembre sur l'avenir de LA retraite. Mais gageons qu'elles ne seront pas à l'avantage des salariés ! Il est de même fort probable que la retraite des fonctionnaires soit dans le viseur de Jupiter, au faux prétexte qu'elle serait plus avantageuse que celle du privé.

Nous n'avons jusqu'alors pas su préserver ce que nous ont légué nos anciens, mais on peut encore agir, s'opposer, combattre et vaincre, ensemble et dans l'unité la plus large, car seul on ne gagne jamais rien sauf peut-être égoïstement que pour soi-même. N'oublions jamais que ce n'est pas parce qu'ils disent qu'ils ont raison que c'est vrai !

**Ma retraite je la revendique !
Je la mérite !
Je ne l'ai pas volé !
Elle m'appartient et on ne me la prendra pas !**

Euh pour mon pot de départ, si vous pouviez éviter la canne à pêche ... merci



FIER-E-S

D'ÊTRE

FONCTIONNAIRES

ET

AGENTS PUBLICS !



Élections professionnelles DGFIP

pour mes droits

du 29 novembre
au 6 décembre
2018

JE VOTE CGT

POUR LA
DÉFENSE
DES AGENTS

je vote
pour **la cgt**

portez notre
voix **haut** & forte

parce que
j'aime
la cgt
mon métier

LES **MISSIONS** j'y
DE LA tiens
DGFIP

c'est ensemble
que l'on gagne !

la cgt

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE. JE VOTE

**FINANCES
PUBLIQUES**